

Base de données FICHES TOXICOLOGIQUES

Solvants aliphatiques en C5-C9

Fiche toxicologique synthétique n° 322 - Edition Avril 2020

Pour plus d'information se référer à la fiche toxicologique complète.

Formule Chimique	Nom	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro index	Synonymes
Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₄ -C ₁₁ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -20 °C et 190 °C.	Naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742- 49-0	265- 151-9	649- 328-00- 1	Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas



NAPHTA LEGER (PETROLE), HYDROTRAITE

Danger

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- H340 Peut induire des anomalies génétiques
- H350 Peut provoquer le cancer

Les conseils de prudence P sont sélectionnés selon les critères de l'annexe 1 du réglement CE n° 1272/2008. 265-151-9

Propriétés physiques

Nom Substance	Etat Physique	Point de fusion	Point d'ébulition	Pression de vapeur	Point d'éclair	
Solvants aliphatiques en C5-C7	Liquide	<-20 °C (point d'écoulement)	20 à 100 °C	10 à 80 kPa à 20 °C	< 0 °C (coupelle fermée)	
Solvants aliphatiques en C7-C9	Liquide	<-20 °C (point d'écoulement)	80 à 170 °C	1 à 10 kPa à 20 °C	< 10 °C (coupelle fermée)	

Méthodes d'évaluation de l'exposition professionnelle

Prélèvement par pompage de l'air sur un tube rempli de charbon actif, désorption par le sulfure de carbone, dosage global de l'ensemble des hydrocarbures par chromatographie en phase gazeuse avec détection FID à l'aide du mélange liquide utilisé au poste de travail (et quantification spécifique des composés individuels pour lesquels une valeur limite d'exposition VLEP aurait été proposée).

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Des VLEP dans l'air des lieux de travail ont été établies pour ces hydrocarbures

Substance	PAYS	VLEP 8h (ppm)	VLEP 8h (mg/m³)	VLEP CT (ppm)	VLEP CT (mg/m³)	VLEP Description
Hydrocarbures en C6-C12	France (VLEP indicatives - 1993)	-	1000 (*)	-	1500	Ensemble des vapeurs

Pathologie - Toxicologie

Toxicocinétique - Métabolisme

Les solvants aliphatiques sont principalement absorbés par voies orale et inhalatoire. Une fois absorbés, ils se distribuent préférentiellement dans les tissus lipidiques avant d'être métabolisés dans le foie puis éliminés dans l'air expiré ou dans les urines.

www.inrs.fr/fichetox Fiche FicheTox générée Page 1/3



Base de données FICHES TOXICOLOGIQUES

Toxicité expérimentale

Toxicité aiguë

Les solvants aliphatiques sont peu toxiques en exposition aiguë, leur cible principale est le système nerveux central. Après ingestion, une aspiration dans les poumons est possible, à l'origine de lésions pulmonaires sévères.

Toxicité subchronique, chronique

En exposition chronique, les solvants aliphatiques entraînent, aux plus fortes concentrations, une dépression du système nerveux central transitoire.

Effets génotoxiques

Les tests réalisés in vitro et in vivo avec des solvants aliphatiques se sont révélés négatifs.

Effets cancérogènes

Aucune donnée relative aux effets cancérogènes des solvants aliphatiques n'est disponible chez l'animal à la date de publication de cette fiche toxicologique.

Effets sur la reproduction

Aucune donnée n'est disponible concernant les effets sur la fertilité de ces solvants. Concernant le développement, les quelques études publiées ne mettent en évidence aucun effet.

Toxicité sur l'Homme

Les hydrocarbures aliphatiques en C5-C9 sont des mélanges dont il est difficile de déterminer des effets spécifiques sur la santé. Ils présentent des effets communs à la plupart des hydrocarbures pétroliers. Lors d'expositions aiguës, ils sont irritants pour la peau et les muqueuses et dépresseurs du système nerveux central; en cas d'ingestion, une pneumopathie d'inhalation peut également survenir. L'exposition prolongée à de fortes concentrations d'hydrocarbures peut être responsable de troubles mentaux organiques. Un excès de risque de glomérulonéphrite et de sclérodermie est observé chez des travailleurs exposés à divers types de solvants organiques. Il n'y a pas de donnée disponible permettant d'évaluer spécifiquement la génotoxicité, la cancérogénicité et les effets sur la reproduction des hydrocarbures aliphatiques en C5-C9 chez l'Homme. Un excès de risque d'avortement spontané, d'accouchement prématuré et de petits poids de naissance est associé à l'exposition à des solvants pendant la grossesse.

Recommandations

Au point vue technique

L' intégralité des recommandations techniques figurent dans la fiche complète. On prendra tout particulièrement soin à respecter les points suivants :

- Observer une hygiène corporelle et vestimentaire très stricte: Lavage soigneux des mains (savon et eau) après manipulation et changement de vêtements de travail. Ces vêtements de travail sont fournis gratuitement, nettoyés et remplacés si besoin par l'entreprise. Ceux-ci sont rangés séparément des vêtements de ville. En aucun cas les salariés ne doivent quitter l'établissement avec leurs vêtements et leurs chaussures de travail.
- Éviter tout contact de produit avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols. Effectuer en système clos toute opération industrielle
 qui s'y prête. Dans tous les cas, prévoir une aspiration des vapeurs à leur source d'émission, ainsi qu'une ventilation des lieux de travail conformément à la
 réglementation en vigueur.
- Le choix des équipements de protection individuelle (EPI) dépend des conditions au poste de travail et de l'évaluation des risques professionnels. Ils ne doivent pas être source d' **électricité statique** (chaussures antistatiques, vêtements de protection et de travail dissipateurs de charges). Une attention particulière sera apportée lors du **retrait des équipements** afin d'éviter toute contamination involontaire. Ces équipements seront éliminés en tant que déchets dangereux.
- Stocker ces solvants pétroliers dans des locaux frais et sous ventilation mécanique permanente. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, de toute source d'inflammation (étincelles, flammes nues, rayons solaires...) et des oxydants forts.
- Conserver les déchets et les produits souillés dans des récipients spécialement prévus à cet effet, clos et étanches. Les éliminer dans les conditions autorisées par la réglementation en vigueur.

En cas d'urgence

- En cas de déversement accidentel de liquide, récupérer le produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite ou autre matériau non combustible). Laver à grande eau la surface ayant été souillée.
- Si le déversement est important, aérer la zone et évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entrainés et munis d'un équipement de protection approprié. Supprimer toute source d'inflammation potentielle.
- Des appareils de protection respiratoires isolants autonomes sont à prévoir à proximité et à l'extérieur des locaux pour les interventions d'urgence.
- Prévoir l'installation de fontaines oculaires.
- Si ces mesures ne peuvent pas être réalisées sans risque de sur-accident ou si elles ne sont pas suffisantes, contacter les équipes de secours interne ou externe au site

Conduite médicale à tenir

Des recommandations médicales spécifiques existent concernant certains organes cibles, la fertilité, la grossesse et/ou l'allaitement (pour plus d'information, voir la FT complète).

www.inrs.fr/fichetox Fiche Fiche Tox générée Page 2 / 3



Base de données FICHES TOXICOLOGIQUES

Conduite à tenir en cas d'urgence

- En cas de contact cutané et/ou de projection oculaire, retirer les vêtements souillés (avec des gants adaptés) et laver la peau et/ou les yeux immédiatement et abondamment à grande eau pendant au moins 15 minutes. En cas de port de lentilles de contact, les retirer avant le rinçage. Si une irritation cutanée et/ou oculaire apparaît ou si la contamination est étendue ou prolongée, consulter un médecin (ophtalmologiste).
- En cas d'inhalation, appeler rapidement un centre antipoison. Transporter la victime en dehors de la zone polluée en prenant les précautions nécessaires pour les sauveteurs. Si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et mettre en œuvre, s'il y a lieu, des manœuvres de réanimation. Si la victime est consciente, la maintenir au maximum au repos. Si nécessaire, retirer les vêtements souillés (avec des gants adaptés) et commencer une décontamination cutanée et oculaire (laver immédiatement et abondamment à grande eau pendant au moins 15 minutes). En cas de symptômes consulter un médecin.
- En cas d'ingestion, appeler immédiatement un SAMU, faire transférer la victime par ambulance médicalisée en milieu hospitalier dans les plus brefs délais. Même si la victime est consciente, ne jamais faire boire, ne jamais tenter de provoquer des vomissements. Si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et mettre en œuvre, s'il y a lieu, des manœuvres de réanimation. Si la victime est consciente, la maintenir au maximum au repos. Si nécessaire, retirer les vêtements souillés (avec des gants adaptés) et commencer une décontamination cutanée et oculaire (laver immédiatement et abondamment à grande eau pendant au moins 15 minutes).

www.inrs.fr/fichetox Fiche FicheTox générée Page 3 / 3